



Saisie de mobilier pour vente aux enchères publiques

Par **Vanessanaane**, le **03/02/2012** à **13:37**

Bonjour, je ne sais pas où poser le problème désolé par avance.

Voilà, j'ai 20 ans, j'habite encore chez mes parents et ils sont restaurateurs. Ce matin, Un homme sonne à la porte pour me donner un courrier sans enveloppe, il est noté sur ce courrier :

Vente aux enchères publiques sur autorité de justice a l'encontre de M. ***** (mon beau père) et l'adresse.

Le samedi 18 fevrier 2012 à 14h30 au domicile de la partie saisie à l'adresse indiquée ci-dessus, il sera procédé à la vente aux enchères publiques sur saisie, pratiquée par l'Huissier de justice associé soussigné, de : camionette FORD.....

Je vous recommande vivement d'être présent à votre domicile le jour de l'enlèvement, afin d'éviter l'ouverture forcée de votre porte par un serrurier, dans les conditions prévues par la Loi.

J'ai été surprise par ce courrier étant donné que mes parents ne parlent jamais de leur problèmes je ne m'attendais pas à ça!

Je n'ai aucune idée de la somme de l'argent réclamée, mais la personne m'a dit que ça avait à voir avec le RSI et que mon beau père comprendrait.

Voilà, mes questions sont les suivantes :

- Est ce qu'ils ont le droit de monter dans ma chambre pour m'enlever mes propres meubles et mes affaires prévus pour emménager plus tard? J'en ai même dans mon garage des affaires qui sont à moi puisque je projettais d'emménager avec mon compagnon dans environ 1 an, il à même une machine à laver à lui stocké dans mon garage.
- j'ai 4 animaux, 2 chinchillas, un octodon et un chat ils sont tous à moi et pas à mes parents ils sont dans ma chambre, ont-il le droit de me les enlever?
- Que puis- faire pour éviter de me faire enlever ce qu'il y a dans ma chambre étant donné que je sui autonome, tout est à moi, j'ai travailler pour. Mes meubles, mes animaux, mon pc...

Qui que ce soit, je vous remercie d'avoir pris de votre temps pour étudier ma demande, je suis

très très inquiète de la situation de mes parents et je n'ai pas envie de devoir payer leurs "dettes"

Merci bien. Cordialement.

V***** C*****

Par **Christophe MORHAN**, le **03/02/2012** à **21:31**

Bonsoir,

Je comprends que vous soyez inquiète, parlez au besoin de votre ressenti de votre crainte à vos parents.

1er : si votre beau père connaît des difficultés, il peut faire une déclaration de cessation des paiements auprès du Tribunal de commerce, cela ne signe pas forcément la mort de son entreprise.

-redressement judiciaire: échéancier, moratoire, remise de dettes etc

- dernière extrémité: liquidation judiciaire

2ème: évitez de mettre le nom de votre beau-père ainsi que le votre sur un site internet.

3ème: si parmi les biens listés sur le placard de vente, figurent des biens vous appartenant, envoyez un recommandé à l'huissier de justice avec justificatif de propriété. Sinon; vous n'avez rien à craindre, ne seront enlevés que les biens listés.

4ème: votre beau père devrait prendre l'attache de la caisse RSI si ses difficultés ne sont pas trop nombreuses, sinon le meilleur conseil est d'aller au Tribunal de Commerce et de suivre le conseil 1

5 ème: vous n'êtes pas responsable juridiquement des dettes de vos parents